



Date de dépôt : 3 mai 2024

Rapport

de la commission de la santé chargée d'étudier la proposition de motion de Skender Salihi, Ana Roch, Sami Gashi, Gabriela Sonderegger, Daniel Sormanni, Arber Jahija, Roger Golay, Charles Poncet, Marc Falquet, Daniel Noël, Michael Andersen, François Baertschi, Virna Conti pour éradiquer le fléau du crack à Genève

Rapport de majorité de Jacklean Kalibala (page 3)

Rapport de minorité de François Baertschi (page 13)

Proposition de motion

(2945-A)

pour éradiquer le fléau du crack à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'actualité inquiétante de ces dernières semaines en lien avec le fléau du crack qui se répand dangereusement à Genève ;
- les réponses circonstanciées par des mesures ciblées que le législateur devrait apporter, afin d'éviter de voir se développer davantage la consommation de drogue dure dans le canton ;
- la nécessité de contribuer à la préservation de la santé et de la salubrité publiques vu les ravages causés par le crack ;
- l'importance de traiter adéquatement et vite le mal en amont pour contenir ses effets néfastes par la suite,

invite le Conseil d'Etat

- à appuyer la création d'une unité task force au sein du corps de police exclusivement dédiée à la lutte contre la propagation du crack dans nos rues ;
- à prendre part activement aux réflexions du groupe de travail mêlant les acteurs des départements de la santé et celui de la sécurité et des experts issus de la société civile, en rendant compte de leurs discussions dans un rapport détaillé sur la meilleure façon d'éradiquer le crack du canton.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Jacklean Kalibala

Sous la présidence de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes, la commission de la santé s'est penchée sur cette motion, en auditionnant son auteur, lors de sa séance du 19 avril 2024.

Les travaux se sont déroulés en présence de M. Adrien Bron, directeur général de la santé (DSM), et de M^{me} Angela Carvalho, secrétaire scientifique (SGGC).

Le procès-verbal de la séance a été tenu par M. Lucas Duquesnoy.

Nous remercions ces personnes de leur contribution aux bons déroulements des travaux de la commission.

Audition de M. Skender Salihi, auteur

M. Salihi explique que la M 2945 a été déposée en septembre dernier par le MCG et qu'elle vise notamment à créer une task force dans la police pour lutter contre le crack à Genève. On voit depuis maintenant quelques mois une montée astronomique du nombre de consommateurs et de dealers de crack. Il s'agit d'une drogue très dangereuse à laquelle les gens deviennent très vite addicts. Elle est également très accessible puisqu'il s'agit de cocaïne mélangée à du bicarbonate ou à de l'amiante qui revient à 15 ou 20 francs la dose. Il est donc assez facile pour les consommateurs de se procurer une dose. Il est important de se pencher sur ce problème de sécurité et de santé publique aujourd'hui puisqu'il s'agit d'une drogue que l'on ne peut pas accompagner par manque d'un produit de substitution. Il faut pouvoir taper le plus vite possible dans les réseaux pour éviter qu'elle ne se propage davantage. C'est dans ce sens que va la motion déposée, qui l'a été juste après le dépôt d'une question écrite pour le Conseil d'Etat. Ce dernier avait ainsi indiqué que la police avait saisi un peu plus d'un demi-kilo de crack entre le 1^{er} juillet 2021 et le 31 juillet 2023 et émis 448 contraventions en 2023 contre 85 en 2022. Il y a également eu 63 arrestations en 2023 en lien avec le trafic de crack contre une en 2020. Il y a un gros problème avec ce fléau et il va falloir l'éradiquer.

Questions et remarques des députés et députées

Un député PLR rappelle qu'une motion a été déposée pour renforcer la politique des quatre piliers, motion qui invite notamment à prendre en considération la rupture sociale importante générée par la consommation de crack. Le député demande si cet aspect a été pris en considération par les auteurs lors du dépôt de leur motion. D'autre part, le député aimerait plus de détails sur le groupe de travail auquel la deuxième invite fait référence.

M. Salihî répond qu'il fait ici référence aux groupes desquels il serait important que la commission se rapproche, mais aussi de certaines brigades spécialisées de la police.

Le même député comprend qu'il demande donc au Conseil d'Etat d'avoir un groupe de travail.

M. Salihî précise qu'il demande au Conseil d'Etat d'aller se renseigner auprès des personnes citées dans la motion pour aller constituer un groupe de travail et trouver quelque chose ensemble. Pour ce qui est de la première question, il faut rappeler qu'il est très difficile d'appliquer la politique des quatre piliers au crack puisqu'en l'absence de produit de substitution, il ne reste que la répression. Il n'y a pas d'autre solution et il faut une tolérance auprès des consommateurs et des vendeurs avec une dénonciation systématique auprès des autorités. Seul le harcèlement de rue auprès de ces personnes fonctionne.

Un député Vert voit un peu une contradiction entre la demande faite d'avoir un groupe de travail avec des professionnels de la santé et de la sécurité et d'avoir ensuite une proposition pour créer une task force de police qui va à l'encontre des approches de santé globale et d'addictologie développées ces dernières années.

M. Salihî répond que l'un n'empêche pas l'autre et que l'on peut tenter de contrôler les dealers et les consommateurs tout en ayant une politique de répression. Il faut une unité spéciale dans la police qui s'occupe de contrôler ce fléau et cela n'est pas contradictoire avec d'autres mesures.

Le même député se demande si la politique menée aux Etats-Unis pourrait être un exemple.

M. Salihî n'a pas suffisamment d'informations sur la politique américaine pour répondre.

Un député MCG trouve assez effrayante la dégradation physique des personnes qui ont consommé du crack, qui lui rappelle un peu celle des consommateurs d'héroïne dans les années 80. La différence est cependant que l'on a depuis trouvé un produit de substitution pour l'héroïne, ce qui n'est pas

le cas du crack. Le député se demande si on a d'ores et déjà du recul sur l'effet de la consommation de crack sur le long terme. D'autre part, le député demande si on voit une évolution de la situation dans un sens ou un autre depuis le 5 septembre.

M. Salihi répond qu'il n'y a pas encore assez de recul à Genève parce que le crack vient d'arriver, mais ailleurs en Europe, comme en France où le crack est présent depuis un moment, on constate une recrudescence de la consommation ainsi que des délits pour trouver de l'argent et des doses. Pour ce qui est de la situation, on constate sur le terrain qu'elle s'est dégradée et il faudrait peut-être poser une question urgente au Conseil d'Etat pour actualiser les chiffres depuis le mois de janvier.

Un député LJS se demande s'il ne faudrait pas rajouter le problème du fentanyl dans la première invite puisque l'on sait que c'est une consommation qui va se développer à Genève. Par ailleurs, le député demande si on voit des effets sur le terrain des mesures prises par le Conseil d'Etat.

M. Salihi confirme qu'il serait pertinent de rajouter le problème du fentanyl qui connaît la même évolution que le crack à Genève depuis 2020. Sur ce qui a été mis en place par le Conseil d'Etat, on ne voit pas encore de changement sur le terrain. Pour ce qui est de l'argent investi pour le Quai 9, il s'agit d'accompagner les consommateurs et non pas de traiter le problème. Le changement est donc plutôt limité.

Une députée socialiste rappelle que le plan crack du Conseil d'Etat proposait justement un projet interdépartemental et interdisciplinaire en se basant sur la politique des quatre piliers, en intégrant aussi l'aspect répressif avec des postes de policiers en plus pour gérer les consommateurs et le deal. Ce plan répond donc en partie à la motion et il faut encore attendre un peu pour voir les fruits de cette politique avant d'envisager de changer d'angle d'attaque. D'autre part, la députée est assez choquée de voir figurer dans le texte de la motion des photographies de personnes alors qu'il s'agit d'un document public et officiel. Elle se demande si ces personnes ont pu donner leur accord et quelle est l'utilité de mettre ces photographies dans la motion.

M. Salihi explique que ces photos viennent des Etats-Unis et sont en fait accessibles sur Google. L'assistant parlementaire du groupe a visiblement oublié de mettre la référence de ces images, mais il ne s'agit en tout cas pas de personnes genevoises. Pour ce qui est de la première question, il faut se demander si ces douze personnes en plus vont se consacrer uniquement à la répression ou si elles devront aussi mener d'autres missions en parallèle.

La même députée note qu'il faudrait tout de même laisser passer du temps avant d'envisager de changer de stratégie.

M. Salihi se demande quel serait alors ce délai, au risque d'avoir encore plus de toxicomanes d'ici là.

La députée socialiste estime qu'il faut en tout cas un délai. Même si on mettait en place la task force demandée par la motion, il faudrait là aussi un délai pour en voir l'efficacité.

M. Salihi note qu'avec douze policiers entièrement dédiés à cette mission, les choses changeraient et seraient rapidement efficaces.

Un député PLR comprend que cette motion demande plutôt de dédier des effectifs de police entièrement à cette question. Il demande si n'importe quel agent peut faire ce travail ou s'il faut des compétences particulières pour gérer cette problématique.

M. Salihi confirme qu'avec cette task force, il s'agirait de dédier un nombre d'agents pendant une certaine période pour contrôler ce fléau.

Un député MCG précise qu'il faut savoir que les photos utilisées dans la motion ressemblent aux cas que l'on peut croire à Genève. Le député se demande si, à force de financer Quai 9, on n'accroît pas les consommateurs et s'il ne faudrait pas améliorer la gestion de l'entité en collaboration avec la police.

M. Salihi répond que statistiquement, Quai 9 accueille beaucoup de consommateurs qui viennent de France voisine et des gens sans domicile fixe à Genève. Leur ouvrir un endroit où ils peuvent aller consommer en toute tranquillité, avec un aspect d'accompagnement, créé une porte ouverte à tout futur consommateur qui se sent désormais en sécurité de consommer. Il y a déjà beaucoup de collaboration avec la police de la part de Quai 9.

Un député Vert note que le député a rappelé qu'il n'existait pas de produit de substitution pour le crack et que les gens tombent dedans. Il a plus tard dit qu'il fallait créer une task force pour mettre des amendes aux gens qui consomment. Le député se demande donc si les gens qui consomment sont coupables ou victimes.

M. Salihi répond que l'on peut aussi voir la punition comme de la prévention ou de la dissuasion. Ces personnes ne sont ni coupables ni victimes, mais des consommateurs. Il faut maintenant que le parlement prenne ses responsabilités pour ne pas avoir sur la conscience l'augmentation des risques.

Un député socialiste comprend que cette motion adresse un vrai problème, mais il rappelle que Quai 9 n'est pas un endroit où l'on accueille pour consommer du crack et que les consommateurs sont justement reçus à

l'extérieur pour ne pas mélanger les populations. Il faut justement saluer les relations entre la police, les médecins et le social, des relations qui ont permis d'éviter de connaître à Genève des scènes ouvertes comme on l'a connu à Zurich ou à Berne. Genève a évité cela grâce à la politique des quatre piliers et à cette collaboration entre la santé, le social et la police.

M. Salihi n'a pas dit que la consommation de crack avait lieu au Quai 9.

Le même député note que le député a tout de même dit que Quai 9 accueillait des consommateurs de crack et il est donc essentiel de relever ce rôle social. D'autre part, on sait que la répression, si elle est seule, ne fait que déplacer le problème et c'est pour cela que Genève a eu une politique mesurée qui a permis de limiter certains problèmes. Or, l'approche de cette motion ne tient pas compte de l'histoire genevoise. Il ne serait pas non plus très valorisant pour ces douze policiers de ne travailler que sur le crack. Il aimerait donc connaître l'avis de M. Salihi sur la politique genevoise qui ne va pas dans le sens de cette motion.

M. Salihi réitère qu'il n'a pas dit que l'on consommait du crack au Quai 9. Par ailleurs, on consomme tout de même un certain nombre de drogues dans les locaux du Quai 9. Pour répondre à la question du déplacement de problème, la différence avec le crack est que l'on ne peut pas accompagner médicalement une drogue sans produit de substitution et qu'il ne reste donc que la répression, d'où son invite pour prendre contact avec la police, la commission de la santé, mais aussi des médecins et des addictologues pour trouver une solution qui ferait le moins de dégâts. La répression n'est certes pas la seule solution, mais elle est toute aussi importante.

Un député PLR aimerait que M. Bron clarifie la question de l'utilisation de l'espace de Quai 9 pour les consommateurs de crack, notamment au vu du fait qu'il était prévu d'avoir une annexe de Quai 9 pour les consommateurs de crack.

M. Bron répond que les choses sont en train d'être mises en place, mais que l'extension n'a pas encore obtenu l'autorisation de construire et qu'il faudra encore attendre cet été, voire cet automne pour avoir de nouvelles infrastructures. Pour ce qui est des mesures prévues par le Conseil d'Etat, les choses sont en cours, et les policiers sont notamment en train d'être recrutés et d'être formés. Il est important de rappeler que la politique des quatre piliers est une vraie politique de complémentarité et qu'il ne faut pas jouer un pilier contre l'autre. C'est justement le travail collectif qui a fonctionné, à savoir cette combinaison de prévention, de traitement, de diminution des risques, mais aussi de répression. Le travail se fait aussi main dans la main avec la police et avec des solutions pragmatiques. Sur le point précis de Quai 9, une

étude menée par la HETS il y a quelques années montrait qu'un quart des consommateurs venaient de France, non pas en raison du manque de possibilités de consommer en sécurité, mais de par la disponibilité des produits. Il faut relever que l'importation d'usagers à Quai 9 a diminué depuis 2018 avec l'ouverture d'autres lieux ailleurs en Suisse romande et en France. Il n'y a donc pas d'aggravation du tourisme de consommation et on voit même une diminution. Il est exact de dire qu'il n'y a pas de produit de substitution et pas de thérapie, raison pour laquelle le comité de pilotage de Quai 9, qui est devenu un vrai pôle d'expertise et de stratégie, s'est encore élargi dans sa composition avec des gens qui viennent du social, du DIP ou encore de la police municipale. Ce comité devient donc vraiment l'endroit avec toutes les expertises pour discuter de façon concrète et rapide de la thématique de la consommation. C'est cette habitude de travailler ensemble qui a permis de présenter un plan crack en six semaines et au rapport du Conseil d'Etat d'apporter une tentative de réponse pour savoir quoi faire avec la consommation de crack, notamment en mettant à l'abri les gens et en proposant une offre sociale et des traitements. Des réponses ont été appliquées depuis septembre et sont encore en cours, ce qui nécessite d'attendre avant de faire un premier bilan.

Un député socialiste revient sur l'efficacité de l'intervention policière. La police elle-même a eu l'occasion de dire que le mode de consommation du crack n'a rien à voir avec les autres modes de consommation et qu'il n'y a pas vraiment de lieu privilégié pour consommer sa dose. Cela vient compliquer la difficulté de l'intervention policière puisque les doses sont facilement dissimulées et qu'il est difficile de constater un flagrant délit.

M. Salihi confirme qu'il est très difficile de tomber sur une personne en train de consommer sur le moment, tout comme il est difficile de dire si les gens que l'on interpelle ont consommé. Il est aussi très simple pour le consommateur d'avoir ses doses avec lui ou même de fabriquer son propre crack puisqu'il suffit d'aller prendre du bicarbonate dans un tabac pour faire sa dose avec de la cocaïne.

M. Bron précise que le plan crack entend également renforcer la filière judiciaire.

Un député UDC se demande d'où viennent les circuits de production pour le crack.

M. Salihi ne veut pas désigner un groupe en particulier, mais confirme qu'il s'agit d'une drogue très facile à fabriquer en achetant du bicarbonate et qu'on peut donc en produire localement sans trop de problèmes. Cette mode est arrivée de Paris et s'est maintenant établie à Genève.

Un député LJS rappelle qu'il faut tout de même une base de cocaïne qui n'est pour sa part pas produite en Suisse, contrairement au fentanyl qui est purement chimique et sera dévastateur dans les années à venir.

Suite des travaux et discussions

LJS : se demande si avoir l'avis des services d'addictologie sur cette motion ne serait pas une bonne idée.

PLR : rappelle que cette motion est arrivée un peu en même temps que le plan crack et la motion sur le renforcement des quatre piliers. La commission dispose d'un certain nombre de réponses et le député se demande s'il ne faudrait pas encore prendre du temps pour voir les effets des mesures prises. Il propose de ne pas poursuivre davantage les travaux sur cette motion et de ne pas entrer en matière sur ce texte.

MCG : rappelle qu'il s'agit d'un sujet d'actualité. Le plan crack a certes été lancé, mais il n'y a pas eu de gros débat sur ce plan et le parlement a directement voté les budgets sans se pencher sur le fond du problème. Il serait aussi important de pouvoir approfondir la réflexion sur le fentanyl. Le député constate un problème majeur qui se développe et aimerait des informations supplémentaires pour avoir une vision plus fine du problème. Des actions ont certes été lancées par le gouvernement, mais il faudrait des éclaircissements sur la politique du Conseil d'Etat, notamment sur ce qu'il compte faire en termes d'effectifs et d'action policière. Le député se réjouit que ces mesures aient été votées au niveau budgétaire, mais trouverait utile de faire un travail minimal sur ces questions pour faire avancer la motion dans la bonne direction. Il faudrait au moins entendre la police et pourquoi pas des addictologues.

Socialistes : va dans le sens du PLR et rappelle que l'on vient de mettre en place ces mesures. Il n'est pas vraiment utile d'aller plus loin sur cette motion et, s'il fallait vraiment entendre quelqu'un, il faudrait que le Conseil d'Etat vienne détailler un peu plus les éléments de son plan. Il faudra encore attendre un peu pour connaître l'efficacité de ces mesures.

Un député PLR confirme qu'il faudrait au moins entendre la conseillère d'Etat qui a mis en place cette politique.

Verts : rappelle que la commission avait décidé de ne pas aller plus loin sur la motion sur les quatre piliers et d'attendre le déploiement des mesures avant d'entendre le Conseil d'Etat. Il ne serait donc pas logique de l'entendre sur cette motion alors qu'il a pris une autre décision sur un sujet similaire.

PLR : ne conteste pas qu'il s'agisse d'un sujet important, mais partage le fait que la commission a décidé d'attendre pour entendre le Conseil d'Etat sur le plan crack et qu'il faudrait justement laisser un peu de temps passer pour

voir ce qu'il fait avec cela. Il ne serait pas logique d'entendre le gouvernement sur cette motion et pas sur une autre.

MCG : rejoint les commissaires sur cette idée de cohérence et note qu'il faudrait aussi traiter la motion sur le renforcement des quatre piliers si la commission allait plus loin sur cette motion.

La présidente met aux voix la possibilité d'un vote de cette motion ce soir :

Pour : 11 (1 LC, 4 PLR, 1 UDC, 3 S, 2 Ve)

Contre : 3 (2 MCG, 1 LJS)

Abstentions : –

Le principe du vote est accepté.

Prises de position

PLR : le groupe PLR ne retiendra pas cette motion, non pas parce qu'il ne s'agirait pas d'un sujet important, mais parce que la thématique du crack est entre les mains du Conseil d'Etat qui répond à cette motion dans le cadre de son plan crack. Cette motion est arrivée dans un moment de concordance des temps et, si le fond est pertinent du point de vue politique, il n'est pas nécessaire de rajouter un texte supplémentaire qui n'apporte rien de plus, raison pour laquelle le PLR propose de ne pas prendre ce texte en considération.

SOC : le groupe socialiste rejoint les propos du PLR et qu'il a vraiment l'impression que le Conseil d'Etat a entendu les préoccupations du parlement. Il faut encore attendre avant de pouvoir évaluer ce plan et il sera pertinent d'entendre le gouvernement sur ces mesures après quelques mois de mise en œuvre.

Verts : les Verts sont en faveur d'une approche globale qui ne rejoint pas l'approche préconisée par cette motion. Le groupe ne soutiendra donc pas cette démarche.

MCG : le groupe MCG soutiendra cette motion et déplore le fait que l'on ne prenne pas assez au sérieux la problématique du crack qui nécessite justement une approche spécifique. Il n'est pas possible de noyer cela dans les problèmes généraux de la toxicomanie. Il est vrai que si certaines drogues peuvent être traitées avec des produits de substitution, ce n'est pas le cas du crack, ce qui rend passablement difficile la mise en œuvre de la politique des quatre piliers. Cette motion a été déposée en septembre dernier et, si certaines mesures ont été lancées depuis, le groupe MCG souligne une certaine latence qui persiste. Il faudrait agir plus rapidement et mieux prendre en compte cette

problématique. Le groupe pense également qu'il faut amender la première invite sur la propagation du crack en rajoutant la problématique du fentanyl qui va arriver de manière très violente. Il faut agir rapidement, raison pour laquelle le groupe MCG propose de soutenir cette motion.

Centre : le groupe du Centre suivra la majorité et ne soutiendra pas cette motion.

La présidente met aux voix l'amendement MCG à la première invite :

à appuyer la création d'une unité task force au sein du corps de police exclusivement dédiée à la lutte contre la propagation du crack et du fentanyl dans nos rues

Pour : 3 (2 MCG, 1 UDC)
 Contre : 10 (1 LC, 4 PLR, 3 S, 2 Ve)
 Abstentions : –

Cet amendement est refusé.

La présidente met aux voix la M 2945 :

Pour : 3 (2 MCG, 1 UDC) Contre : 10 (1 LC, 4 PLR, 3 S, 2 Ve) Abstentions : –
--

La M 2945 est refusée.

Si cette motion traite une problématique importante et pressante, la majorité de la commission estime qu'elle arrive malheureusement un peu tard à la commission. En effet, à la suite de multiples interpellations par le parlement et la population, le Conseil d'Etat a adopté un plan d'action dans le domaine du crack en octobre 2023. Ce plan interdépartemental se base sur la politique des quatre piliers : prévention, thérapie, réduction des risques et répression. Etabli en concertation avec l'ensemble des actrices et acteurs concernés, il a pour objectifs de répondre aussi bien aux attentes de la population en termes de sécurité et de tranquillité publiques qu'aux besoins socio-sanitaires et sécuritaires des consommateurs. La transversalité des mesures mises en place permet de renforcer la collaboration pluridisciplinaire médico-psycho-sociale, indispensable pour faire face à cette urgence sociale. En ce qui concerne la répression, l'angle principal de cette motion, le plan prévoit une présence active uniformée ainsi que des actions d'identification des réseaux de trafiquants aux fins de répression. Par ailleurs, notre parlement

a voté le budget destiné à la mise en œuvre pour le plan crack en décembre 2023 avec notamment 12 postes de policiers supplémentaires.

Je tiens également à noter que la commission avait décidé de geler les travaux sur une motion sur la mise en œuvre de la politique des quatre piliers en attendant le déploiement des nouvelles mesures du plan crack.

Ainsi, il semble que les invites de cette motion sont déjà intégrées dans le plan crack. De plus, cette motion focalise sur la répression et il est largement établi que cet aspect seul est insuffisant dans le domaine de la toxicomanie.

Au terme de l'examen de la motion 2945, au vu de ce qui précède, la majorité de la commission de la santé vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à refuser cette proposition de motion.

Date de dépôt : 13 mai 2024

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de François Baertschi

En préambule, il convient de déplorer le traitement expéditif de cette motion puisque seul l'auteur a été auditionné sans approfondir aucun des points soulevés, comme si la question était déjà réglée, ou pire sans intérêt.

Ceci n'est pas acceptable pour un problème de première importance pour Genève.

Déposée en septembre dernier, elle vise à créer une task force dans la police pour lutter contre le crack à Genève. En effet, depuis quelques mois, nous assistons à une montée astronomique du nombre de consommateurs et dealers de crack, drogue très dangereuse rendant ces personnes dépendantes. Elle est également très accessible puisqu'il s'agit de cocaïne mélangée à du bicarbonate ou à de l'ammoniac, revenant à 15 ou 20 francs la dose.

Nous avons affaire à un réel problème de sécurité et de santé publique. L'enjeu est d'agir le plus vite possible dans les réseaux pour éviter qu'elle se propage davantage.

Rappelons aussi que cette motion fait suite à une question écrite à laquelle le Conseil d'Etat a donné les réponses suivantes : la police a saisi un peu plus d'un demi-kilo de crack entre le 1^{er} juillet 2021 et le 31 juillet 2023, émettant 448 contraventions en 2023 contre 85 en 2022. Il y a également eu 63 arrestations en 2023 en lien avec le crack contre une en 2020.

On ajoutera qu'il n'existe pas de drogue de substitution contrairement à d'autres stupéfiants comme l'héroïne. Nous avons donc peu de moyens à disposition avec surtout la répression contre ce trafic très dangereux. L'auteur propose une tolérance zéro en la matière, évoquant l'efficacité du « harcèlement de rue ». On peut aussi considérer la « punition » comme une prévention, vu les spécificités du problème du crack.

Pour l'auteur de la motion, cette politique n'est pas antinomique avec une politique de santé publique et d'addictologie, mais serait plutôt complémentaire.

Il serait utile d'actualiser les chiffres et d'évaluer l'évolution du phénomène du crack. Un renforcement des moyens policiers, déjà votés par notre Grand

Conseil dans le cadre du budget 2024, serait également une solution pour contrer efficacement la problématique du crack.

Usagers de Quai 9

Parmi les questions évoquées en commission : l'origine des usagers de Quai 9. D'où proviennent les consommateurs de crack ? Nous n'avons pas ces données actualisées puisqu'une étude a été lancée en 2017-2018, avant le développement du crack à Genève. Elles donnent notamment un aperçu significatif qui devrait nous interroger sur la provenance des consommateurs de stupéfiants avec une nécessaire adaptation pour 2024.

Voici les chiffres de l'étude réalisée en 2017-2018 par la HETS sur mandat de Première Ligne, « Parcours et situations des personnes usagères de drogue fréquentant le Quai 9 ». Depuis, la situation n'a probablement pas changé, voire s'est améliorée en termes de fréquentation par des personnes extérieures à Genève.

L'étude a questionné 164 usagers (qui représentaient 47% des personnes fréquentant Quai 9 pendant le temps consacré à l'étude). L'échantillon a été estimé représentatif des personnes fréquentant régulièrement Quai 9, mais avec une sous-représentation des usagers allophones et des usagers qui n'y viennent que très ponctuellement (pages 9-10).

Moins d'un quart des usagers participant à l'étude étaient des résidents de France voisine (pages 55-56).

Environ un usager sur dix était sans papiers, de nationalité extraeuropéenne et résidait en Suisse.

Parmi les usagers résidant en France :

- 21,6% appartiennent à la catégorie des intégrés (la proportion est le double de celle des résidents suisses).
- En tendance, ces personnes sont moins fréquemment dans les situations de vulnérabilité ou de précarité compensées.
- Un tiers sont en situation de désaffiliation, contre 10,5% pour les résidents genevois.

Un député a également évoqué la question du fentanyl, drogue encore plus inquiétante que le crack, qui se développe aux Etats-Unis et va sans doute venir en Suisse. Il aurait été utile d'investiguer davantage sur la question, ce qui a été refusé par la majorité de la commission.

Le refus de cette commission, quelles qu'en soient les motivations, laisse la désagréable impression que le problème du crack n'a pas de réelle importance pour notre Grand Conseil ou que tous les problèmes sont réglés, ce qui est très loin d'être le cas.

Rappelons qu'une motion est une invitation au Conseil d'Etat et non un projet de loi. Il est dommage que les députés n'aient pas saisi cette occasion pour exprimer une volonté politique forte en la matière.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir cette proposition de motion.